

PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Nantes, le

DIRECTION REGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT
ET DU LOGEMENT

Service connaissance des territoires et évaluation
Division système d'information sur les territoires

Affaire suivie par : P. Lascostes/P. Géraut
Tél. 02 53 46 58 94/02 40 99 58 53
Courriel :

Patrice.Lascostes@developpement-durable.gouv.fr
Pascal.Geraut@developpement-durable.gouv.fr

Le préfet de la région Pays de la Loire,

à

Liste in fine

Objet Programme d'actions Sigloire pour 2012

PJ 1

Lors du comité de l'administration régionale du 6 juillet 2011, nous avons validé l'établissement d'un programme de travail pour appliquer la directive Inspire et entreprendre un recensement des servitudes d'utilité publique de l'Etat en vue de leur numérisation.

La directive Inspire vise à établir une infrastructure d'information géographique dans la communauté européenne pour favoriser la protection de l'environnement. Elle a été transposée en droit français par l'ordonnance du 21 octobre 2010. Elle impose aux autorités publiques, d'une part de publier sur internet leurs données « environnementales », d'autre part de les partager entre elles. Sa mise en œuvre se déroulera jusqu'en 2017.

Le comité technique de Sigloire du 15 novembre dernier a réuni l'ensemble des services régionaux et les référents géomatiques départementaux pour présenter la teneur de la directive Inspire et bâtir un programme de travail pour les services de l'Etat en 2012.

Vous trouverez ci-joint le programme de travail issu de cette réunion qui porte principalement sur le recensement et le catalogage des données numériques produites par l'Etat, ainsi que sur la collecte prioritaire de l'ensemble des actes instituant les servitudes d'utilité publique de l'Etat.

Je vous demande de porter une attention particulière à la mise en œuvre de ce programme d'actions dans vos services. Dans cet objectif, vous pourrez vous appuyer sur la DREAL qui, en fonction des besoins, pourra faire intervenir le chargé de mission SIG du CETE de l'Ouest en relation avec les référents géomatiques départementaux et des services régionaux qui ont été désignés.

Un bilan de l'exécution du programme d'actions sera présenté au comité de l'administration régionale en fin d'année.

Liste des destinataires

- Messieurs les préfets de département
- Monsieur le secrétaire général de la Loire-Atlantique
- Monsieur le directeur régional des finances publiques des Pays de la Loire
- Monsieur le recteur de l'Académie de Nantes
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi dans la région Pays de la Loire
- Monsieur le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- Monsieur le directeur régional des affaires culturelles
- Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- Madame la directrice générale de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire
- Monsieur le directeur interrégional de la mer NAMO
- Monsieur le directeur régional du pôle emploi
- Madame la directrice régionale de l'AFPA
- Monsieur le directeur régional de l'INSEE
- Monsieur le directeur régional des douanes et droits indirects
- Madame la directrice régionale de l'ADEME
- Monsieur le délégué Pays de la Loire de la sécurité de l'aviation civile ouest
- Monsieur le directeur du centre d'études techniques de l'équipement de l'Ouest
- Monsieur le directeur de l'agence régionale de l'ONF
- Monsieur le directeur du GIP Loire Estuaire
- Monsieur le directeur du BRGM
- Monsieur le directeur du ONCFS
- Monsieur le directeur du CRPF
- Monsieur le directeur de Météo France
- Monsieur le directeur de la DIRO
- Monsieur le directeur de l'Agence eau Loire Bretagne
- Monsieur le directeur de GPM Nantes-Saint Nazaire
- Monsieur le directeur de l'IFREMER
- Monsieur le directeur de FOSIT Brest
- Monsieur le directeur de RFF